

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL  
TENUE LE 12 JANVIER 2016 À 19 H 30  
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUC**

---

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Messieurs les conseillers :  
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1  
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2  
Jean Perron, conseiller, district n° 5  
Marcel Gaumont, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier  
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Sont absents : Michael Tuppert, conseiller, district n° 3  
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

**1. ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

**2. PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 (budget)

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)**

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Liste de la correspondance du mois de décembre 2015

**5. GESTION DES FINANCES**

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2015

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2015

5.3 Autorisation de paiement / Recommandation de paiement n° 1 / Réhabilitation de conduites d'égout domestique par chemisage / Insituform Technologies Limited

5.4 Autorisation de paiement / Remise du dernier 50 % de la retenue de garantie à l'entrepreneur / Réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport / Terrassement Portugais inc.

**6. AFFAIRES COURANTES**

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Adoption du Règlement numéro 11080-2015 concernant la création d'une réserve financière pour pallier à des besoins opérationnels imprévus

6.3 Avis de motion / Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour implanter plus d'une résidence dans la zone 88-H

6.4 Adoption du premier projet de Règlement numéro 11100-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour implanter plus d'une résidence dans la zone 88-H

6.5 Octroi des subventions 2016 aux organismes accrédités par la Ville

6.6 Nomination des organismes reconnus par la Ville

6.7 Renouvellement du contrat d'assurances générales pour l'année 2016 / Groupe Ultima inc.

- 6.8 Engagement d'un opérateur des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux
- 6.9 Autorisation de signature / Convention relative à un échange et à la cessation de terrains pour don écologique et fins de parc, et permettant la construction domiciliaire sur le lot 4 742 299
- 6.10 Autorisation de signature / Convention relative à la cessation de terrains pour don écologique et fins de parc, et permettant un développement domiciliaire sur le lot 4 742 305
- 6.11 Location d'une fourgonnette utilitaire Pro Master / Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)
- 6.12 Location d'une camionnette Nissan Frontière / Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)
- 6.13 Location d'une camionnette à cabine allongée F-150 / Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**01-01-2016**

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
 APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé avec l'ajout du point suivant :

*6.14 Avis de motion / Règlement relatif à l'attribution et à l'affichage de numéros civiques*

**02-01-2016**

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 (budget)**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
 APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 (budget) tels que déposés;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

- 3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur les procès-verbaux approuvés lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 33.

#### **4. CORRESPONDANCE**

##### **4.1 Liste de la correspondance du mois de décembre 2015**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de décembre 2015 et invite les membres du conseil à la consulter.

#### **5. GESTION DES FINANCES**

##### **5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2015**

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 décembre 2015 et les invite à le consulter.

**03-01-2016**

##### **5.2 Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2015**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 décembre 2015 totalisant 248 861,41 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 décembre 2015 totalisant une somme de 248 861,41 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

**04-01-2016**

##### **5.3 Autorisation de paiement / Recommandation de paiement n° 1 / Réhabilitation de conduites d'égout domestique par chemisage / Insituform Technologies Limited**

ATTENDU la correspondance du 16 décembre 2015 de la firme CIMA+ recommandant le paiement n° 1 pour les travaux exécutés par la firme Insituform Technologies Limited dans le cadre du projet de réhabilitation de conduites d'égout domestique par chemisage;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 263 469,08 \$, plus taxes applicables, à la firme Insituform Technologies Limited, et ce, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018;

QUE cette dépense soit financée à même le budget de fonctionnement 2015.

**05-01-2016**

**5.4 Autorisation de paiement / Remise du dernier 50 % de la retenue de garantie à l'entrepreneur / Réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport / Terrassement Portugais inc.**

ATTENDU la correspondance du 17 décembre dernier de la firme Roche Ltée, groupe-conseil, recommandant le paiement du dernier 50 % de la retenue de garantie à la firme Terrassement Portugais inc. dans le cadre du réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'un montant de 44 740,46 \$, plus taxes applicables, à la firme Terrassement Portugais inc.

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 10820-2014 et le surplus non affecté, s'il y a lieu.

**6. AFFAIRES COURANTES**

**06-01-2016**

**6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA**

ATTENDU QUE la demande de permis assujettie au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été analysée lors de la consultation électronique du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue du 16 au 17 décembre 2015;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du 17 décembre et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte la demande de permis déposée en vertu du PIIA recommandée par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre le permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

**07-01-2016**

**6.2 Adoption du Règlement numéro 11080-2015 concernant la création d'une réserve financière pour pallier à des besoins opérationnels imprévus**

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par les dispositions de la Loi des Cités et Villes (L.R.Q., c.C-19);

ATTENDU QUE le conseil municipal juge dans l'intérêt de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac de créer une réserve financière pour pallier à des besoins opérationnels imprévus;

ATTENDU QU'un avis de présentation de ce règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11080-2015 concernant la création d'une réserve financière pour pallier à des besoins opérationnels imprévus, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

### **6.3 Avis de motion / Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour implanter plus d'une résidence dans la zone 88-H**

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour implanter plus d'une résidence dans la zone 88-H.

**08-01-2016**

### **6.4 Adoption du premier projet de Règlement numéro 11100-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour implanter plus d'une résidence dans la zone 88-H**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 145.15 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut adopter un ou des règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE la réglementation relative aux PIIA permet à une municipalité de considérer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale en tenant compte des particularités du milieu et de ses objectifs en regard l'environnement;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac doit se conformer aux dispositions du schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Jacques-Cartier;

ATTENDU QUE le Règlement relatif aux PIIA est sujet à l'examen de conformité relativement au schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Jacques-Cartier;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à cette séance du 12 janvier 2016;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 11100-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour implanter plus d'une résidence dans la zone 88-H, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

09-01-2016

## 6.5 Octroi des subventions 2016 aux organismes accrédités de la Ville

ATTENDU les demandes d'aide financière déposées par les divers organismes de loisirs et culture pour la présente année;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire s'impliquer en offrant à la population des services de loisirs et de culture à des coûts abordables;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder les subventions suivantes pour l'année 2016 aux organismes accrédités suivants ainsi que les subventions autres du conseil municipal pour des activités communautaires, à savoir :

### Subventions de loisirs et culture des organismes accrédités de la Ville

Organisme	Subvention
Corporation nautique de Fossambault (CNF)	35 700 \$
Club nautique du lac Saint-Joseph (CNLSJ)	22 800 \$
Club de pétanque Le Fossamboule	490 \$
Club de voile Ontaritz	1 500 \$
Club des loisirs du DRAP	500 \$
Corporation de mise en valeur de la zone humide de la Pointe-aux-Bleuets (CPAB)	4 300 \$
<b>TOTAL</b>	<b>65 290 \$</b>

### Subventions autres du conseil municipal pour activités communautaires

Organisme	Nature de la subvention	Montant	Total
Corporation nautique de Fossambault (CNF)	- Activités estivales (épluchette, fête familiale, olympiades et autres)	4 500 \$	<b>5 150 \$</b>
	- Honoraires professionnels expert-comptable	650 \$	
Club nautique du lac Saint-Joseph (CNLSJ)	- Honoraires professionnels expert-comptable	650 \$	<b>4 650 \$</b>
	- Remplacement d'équipement divers suite à l'incendie	4 000 \$	
Chapelle Saint-Joseph-du-Lac	- Activités régulières	7 100 \$	<b>11 350 \$</b>
	- Engagement d'un guide-interprète	3 600 \$	
	- Honoraires professionnels expert-comptable	650 \$	
<b>TOTAL</b>			<b>21 150 \$</b>

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de ces subventions à chacun des organismes.

QUE ces montants soient pris à même le poste budgétaire approprié au budget de fonctionnement 2016.

**10-01-2016**

#### **6.6 Nomination des organismes reconnus par la Ville**

ATTENDU QUE les politiques de la Ville permettent au conseil municipal de reconnaître des organismes œuvrant sur son territoire et dont la majorité des membres et administrateurs demeurent à Fossambault-sur-le-Lac;

ATTENDU QU'il y a lieu que ces organismes aient un accès gratuit aux réservations de locaux municipaux et au photocopieur ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE reconnaître, à titre d'organismes reconnus, les comités suivants :

- Comité du Whist militaire
- Comité de la Saint-Sylvestre
- Comité de la Marina-à-Tangons
- Association chasse et pêche Catshalac
- Conseil des Chevaliers de Colomb #446

**11-01-2016**

#### **6.7 Renouvellement du contrat d'assurances générales pour l'année 2016 / Groupe *Ultima inc.***

ATTENDU le renouvellement d'assurances générales reçu de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) en date du 26 octobre 2015;

ATTENDU le statut particulier de la MMQ qui exempte les municipalités à procéder à des appels d'offres pour lui octroyer un contrat d'assurance;

ATTENDU QUE Groupe Ultima inc. agit à titre de mandataire de la MMQ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à payer un montant de 68 345 \$ pour le renouvellement des assurances générales, à *Groupe Ultima inc.*, pour la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2016.

12-01-2016

**6.8 Engagement d'un opérateur des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux**

ATTENDU QUE le poste d'opérateur des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux est actuellement vacant;

ATTENDU QUE monsieur Jonathan Goulet occupe les fonctions d'opérateur des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux par intérim depuis février 2015;

ATTENDU les recommandations de la direction du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à l'embauche permanente de M. Jonathan Goulet à titre d'opérateur des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux et que les conditions salariales demeurent les mêmes que celles adoptées par le conseil municipal par sa résolution numéro 32-02-2015, le 3 février 2015.

13-01-2016

**6.9 Autorisation de signature / Convention relative à un échange et à la cessation de terrains pour don écologique et fins de parc, et permettant la construction domiciliaire sur le lot 4 742 299**

ATTENDU QUE le protocole intervenu entre la Seigneurie du Lac St-Joseph, 9107-8998 Québec Inc. est échu depuis le 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE les parties désirent scinder l'ancien protocole en deux protocoles différents puisqu'il s'agit, dans la réalité, de deux dossiers différents;

ATTENDU QUE les parties sont d'accord pour signer deux nouveaux protocoles;

ATTENDU QUE cette résolution concerne la construction domiciliaire sur le lot numéro 4 742 299;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer la convention relative à un échange de terrains pour don écologique et fins de parc, et permettant la construction domiciliaire sur le lot numéro 4 742 299, laquelle est annexée au livre des procès-verbaux pour valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

14-01-2016

**6.10 Autorisation de signature / Convention relative à la cessation de terrains pour don écologique et fins de parc, et permettant un développement domiciliaire sur le lot 4 742 305**

ATTENDU QUE le protocole intervenu entre la Seigneurie du Lac St-Joseph, 9107-8998 Québec Inc. est échu depuis le 31 décembre 2014;



ATTENDU QUE les parties désirent scinder l'ancien protocole en deux protocoles différents puisqu'il s'agit, dans la réalité, de deux dossiers différents;

ATTENDU QUE les parties sont d'accord pour signer deux nouveaux protocoles;

ATTENDU QUE cette résolution concerne un développement domiciliaire sur le lot numéro 4 742 305;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer la convention relative à la cessation de terrains pour don écologique et fins de parc, et permettant un développement domiciliaire sur le lot 4 742 305, laquelle est annexée au livre des procès-verbaux pour valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

**15-01-2016**

**6.11 Location d'une fourgonnette utilitaire Pro Master / Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)**

ATTENDU QUE le contrat de location actuel de la fourgonnette Transit est terminé;

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à la location d'un nouveau véhicule de même gabarit;

ATTENDU l'offre soumise par le CGER à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à la location d'une fourgonnette Pro Master avec le CGER pour une durée de 84 mois, à raison de 971,46 \$ par mois, plus les taxes applicables;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit financée à même le budget de fonctionnement de l'année concernée.

**16-01-2016**

**6.12 Location d'une camionnette Nissan Frontière / Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)**

ATTENDU QUE la camionnette actuelle de type Ranger appartenant à la Ville est en fin de vie et ne répond plus aux besoins du Service des travaux publics;

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à la location d'une camionnette de même gabarit;

ATTENDU l'offre soumise par le (CGER) à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à la location d'une camionnette Frontière avec le CGER pour une durée de 72 mois, à raison de 846,34 \$ par mois, plus les taxes applicables;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit financée à même le budget de fonctionnement de l'année concernée.

17-01-2016

#### **6.13 Location d'une camionnette à cabine allongée F-150 / Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)**

ATTENDU QUE le contrat de location actuel de la camionnette à cabine allongée F-250 est terminé;

ATTENDU QUE l'utilisation d'une camionnette à cabine allongée F-150 répondrait mieux aux besoins de la Ville;

ATTENDU l'offre soumise par le CGER à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à la location d'une camionnette à cabine allongée F-150 avec le CGER pour une période de 72 mois, à raison de 848,86 \$ par mois, plus taxes applicables;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit financée à même le budget de fonctionnement de l'année concernée.

#### **6.14 Avis de motion / Règlement relatif à l'attribution et à l'affichage de numéros civiques**

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un Règlement relatif à l'attribution et à l'affichage de numéros civiques.

### **7. PARTIE INFORMATIVE**

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

#### **Journal « L'Entre-Guillemets »**

La première édition 2016 du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 18 janvier prochain et traitera majoritairement du budget 2016 qui est déjà disponible sur le site Internet depuis le 16 décembre 2015. Le journal sera distribué par la poste à tous les propriétaires.

#### **Maire suppléant**

Le maire suppléant pour l'année 2016 est M. Michael Tuppert, conseiller du district n° 3.

### **Patinoires extérieures**

Malgré les écarts de température, la persévérance de notre employé affecté à l'entretien des patinoires extérieures a permis que ces installations soient en bon état. Il est toutefois possible que certaines activités soient annulées en raison de dame nature.

### **8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Aucun document n'est déposé.

### **9. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun point.

### **10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 20 les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. L'avenir du terrain de stationnement de l'ancien restaurant Le Baladeur, maintenant propriété de la Ville.
2. L'animation des séances du conseil afin qu'elles soient plus conviviales.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 05.

**18-01-2016**

### **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 05.

---

Jean Laliberté, maire

---

Jacques Arsenault, greffier